

ORIENTATION
SCOLAIRE ET
PROFESSIONNELLE

OSP
VAUD

Un
temps
pour
choisir

ABC DES FORMATIONS

Tout savoir sur les différentes filières de formation
dans le canton de Vaud

Juin 2008 - mise à jour tous les 2 ans
(mise à jour permanente sur
www.vd.ch/orientation, rubrique Formations)

Réalisation et édition:
Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)
Unité information-documentation

Rédaction: Corinne Giroud Caspar



OCOSP
Rue de la Borde 3d
1014 Lausanne
Tél. 021 316 1170
www.vd.ch/orientation



COLLECTION "QUESTIONS"

Titres disponibles:

- A la recherche d'un premier emploi ou d'un stage
- ABC des formations
- Article 32
- Formation des adultes
- Je suis en VSB... Et après?
- Je suis en VSG... Et après?
- Méthodes de travail – *Guide à l'intention des étudiants et des étudiantes*
- Parcours de vie
- *Que faire après l'école? (pour les élèves des classes DES)*
- Se former et travailler dans le canton de Vaud – *Guide pour les frontaliers*
- Se mettre à son compte

ABC DES FORMATIONS



**TOUT SAVOIR
SUR LES DIFFÉRENTES FILIÈRES
DE FORMATION
DANS LE CANTON DE VAUD**



AVANT-PROPOS

- **Maturité spécialisée, professionnelle ou gymnasiale, quelle différence?**
- **A quoi préparent les trois voies secondaires?**
- **Quelles sont les conditions d'admission à la Haute école pédagogique?**
- **Faut-il réussir un examen d'admission pour entrer à l'école des métiers ?**
- **A qui s'adresse l'OPTI?**
- **Y a-t-il des possibilités de perfectionnement après un CFC?**
- **Quels sont les débouchés après le certificat d'études commerciales?**
- **Qu'est-ce que le système de Bologne?**

A ces questions comme à d'autres touchant au système de formation en Suisse, cette brochure répond par de brèves définitions, de **A** comme année préparatoire à **V** comme voie secondaire générale.

L'ABC des formations est également disponible sur www.vd.ch/orientation, rubrique Formations (mise à jour permanente).

A

Année préparatoire

Programme d'introduction organisé par certaines écoles pour préparer les candidats et candidates au domaine de formation choisi: écoles d'arts appliqués (CFC), hautes écoles spécialisées, filières design (année propédeutique), filières gestion hôtelière (module professionnel) et filières de la santé.

Apprentissage

- ***Appellation remplacée par «Formation professionnelle initiale».***

Voir: Formation professionnelle initiale en trois ou quatre ans.

Voir aussi: Formation professionnelle initiale en deux ans.

Voir aussi: Formation professionnelle accélérée (FPA).

Artistes

Voir: Classes pour artistes et sportifs d'élite.

Atelier OP

Structure de transition dépendant du COFOP. Accueille des jeunes sans projet professionnel définitif pour les aider à choisir le métier qui leur convient parmi ceux proposés au COFOP.

Voir aussi: COFOP.

Attestation fédérale de formation professionnelle initiale (AFP)

Titre couronnant une formation professionnelle initiale (un apprentissage) en deux ans. A certaines conditions fixées dans l'ordonnance de formation (anc. règlement d'apprentissage), les titulaires d'une attestation fédérale peuvent préparer le certificat fédéral de capacité (CFC).

Voir aussi: Formation professionnelle initiale en deux ans.

B

Baccalauréat

Titre vaudois reconnu par la Commission suisse de maturité. Les élèves qui terminent avec succès l'école de maturité reçoivent un certificat cantonal de maturité gymnasiale et le baccalauréat.

Voir aussi: Maturité gymnasiale.

Voir aussi: Ecole de maturité.

Baccalauréat universitaire

Traduction du terme bachelor, en usage dans les hautes écoles francophones.

Voir aussi: Système de Bologne.

Bachelor

Titre décerné par les hautes écoles universitaires, polytechniques et spécialisées au terme de trois ans d'études, équivalent à 180 crédits ECTS. Le cycle de formation universitaire ou polytechnique complet comprend le bachelor complété par un master (consécutif ou spécialisé). Le cursus de formation dans les hautes écoles spécialisées débouche sur un bachelor, qui peut être complété par un master.

Voir aussi: Master.

Brevet fédéral (examen professionnel - EP)

Titre sanctionnant un perfectionnement accessible aux titulaires d'un certificat fédéral de capacité (CFC) bénéficiant de deux à trois ans de pratique professionnelle. L'examen professionnel se prépare généralement en cours d'emploi.

Voir aussi: Diplôme fédéral (examen professionnel supérieur – EPS).

C

Certificat cantonal de maturité

Voir: Maturité gymnasiale.

Certificat d'études commerciales

Titre obtenu à l'issue d'une formation de trois ans à l'école de culture générale et de commerce, option économie et commerce, reconnu équivalent à un CFC d'employé ou employée de commerce.

Les titulaires du certificat d'études commerciales peuvent obtenir une maturité professionnelle commerciale au terme d'un stage validé de 39 semaines en entreprise.

Voir aussi: Maturité professionnelle post-gymnase.

Certificat de culture générale

Titre obtenu à l'issue d'une formation de trois ans à l'école de culture générale, dont deux ans dans l'une des quatre options proposées: socio-pédagogique, socio-éducative, santé ou artistique. Un an de formation complémentaire débouche sur la maturité spécialisée ou, après l'option socio-éducative, sur le CFC d'assistant socio-éducatif ou assistante socio-éducative assorti de la maturité professionnelle santé-social.

Le certificat de culture générale ne permet pas l'accès aux hautes écoles (universités ou EPF).

Voir aussi: Certificat d'études commerciales.
Voir aussi: Maturité professionnelle post-gymnase.
Voir aussi: Maturité spécialisée.

Certificat fédéral de capacité (CFC)

Titre obtenu à l'issue d'une formation professionnelle initiale (apprentissage) en trois ou quatre ans. Complété par une maturité professionnelle, il permet d'accéder aux filières de la Haute école spécialisée (HES) du même domaine.

Voir aussi: Haute école spécialisée (HES).
Voir aussi: Maturité professionnelle (MP).

Chartem

Structure de transition dépendant du COFOP. Accueille des jeunes sans projet professionnel bien défini, mais s'intéressant aux métiers du bâtiment/artisanat (peinture, métal, bois, électricité) ou des services (couture, coiffure, bureau, vente, logistique).

Voir aussi: COFOP.

Classes pour artistes et sportifs d'élite

Enseignements organisés à l'Ecole de maturité, à l'Ecole de culture générale et de commerce ou dans les écoles de métiers. Les exigences pour l'obtention du titre final sont les mêmes que pour les autres élèves, mais les horaires et certaines modalités sont adaptés aux besoins. Plus d'information sur le site de la Direction générale de l'enseignement post-obligatoire (DGEP): www.vd.ch/dgep/.

COFOP

Ecole de métiers dépendant de l'OPTI, le COFOP dispense des formations dans divers domaines (bois, métal, bureau, couture, cuisine, construction, entretien, mécanique, etc.). Accueille des jeunes dont les difficultés (scolaires, familiales, etc.) compromettent la formation professionnelle (l'apprentissage) dans les conditions habituelles.

Voir aussi: Atelier OP.
Voir aussi: Chartem.
Voir aussi: OPTI.

CMS

Voir: Cours de mathématiques spéciales (CMS).

Commissaire professionnel /-le

Exerce la surveillance de la formation professionnelle par des visites dans l'entreprise et aux cours interentreprises. Chaque jeune en formation initiale reçoit la visite du commissaire professionnel en 1^{re} année au moins et peut s'adresser à lui en tout temps en cas de difficultés liées à sa formation.

Cours de mathématiques spéciales (CMS)

Prépare en une année les candidat-e-s souhaitant entreprendre des études en ingénierie ou architecture EPF mais qui n'ont pas le titre préalable requis (maturité gymnasiale ou titre jugé équivalent).

Cours interentreprises

Anc. cours d'introduction. Stages organisés à plein temps par les associations professionnelles et les écoles à l'intention des apprenti-e-s qui acquièrent dans ce cadre un savoir-faire de base.

Cours professionnels

Dans le cadre d'une formation professionnelle initiale en entreprise (duale), cours organisés un à deux jours par semaine à l'école professionnelle. Pour quelques formations (assistant-e médical-e, laborantin-e en chimie, polygraphe, sérigraphie, etc.), les cours sont dispensés à plein temps pendant la première année de formation.

Voir aussi: Formation duale.

Crédits ECTS

L'ECTS (European Credit Transfer and accumulation System) a été créé en 1988 par la Commission Européenne dans le but de favoriser la mobilité en facilitant la reconnaissance des études effectuées à l'étranger.

D

Diplôme d'études commerciales

Voir: Certificat d'études commerciales.

Diplôme de culture générale

Voir: Certificat de culture générale.

Diplôme fédéral (examen professionnel supérieur - EPS)

Titre, parfois appelé «maîtrise» dans le milieu professionnel, sanctionnant un perfectionnement accessible après cinq ans de pratique professionnelle au moins. L'examen professionnel supérieur se prépare en cours d'emploi.

Voir aussi: Brevet fédéral (examen professionnel – EP).

Dispense de cours

Possibilité accordée dans certains cas (deuxième formation, par exemple) par la Direction de la formation professionnelle d'être dispensé-e de l'enseignement et de l'examen d'une ou de plusieurs branches, par exemple de culture générale.

E

Ecole de commerce

Voir: Ecole de culture générale et de commerce.

Ecole de culture générale du soir

Intégrée au Gymnase de Chamblandes à Pully. Prépare, en cours du soir, aux examens du certificat de culture générale, option santé ou option socio-pédagogique, ainsi qu'aux examens de la maturité professionnelle santé-social ou technique.

Ecole de culture générale et de commerce

Intégrée au gymnase, anciennement appelée Ecole de diplôme. Accessible aux élèves qui ont obtenu un certificat d'études secondaires de la voie secondaire de baccalauréat (VSB) ou de la voie secondaire générale (VSG) avec au moins 14 points au total des évaluations de français, mathématiques et une langue étrangère. La 1^{re} année comporte un tronc commun; à partir de la 2^e année, les élèves se spécialisent dans l'une des cinq options: socio-pédagogique, socio-éducative, santé, économie et commerce, artistique.

Voir aussi: Maturité professionnelle post-Gymnase.

Voir aussi: Maturité spécialisée.

Ecole de diplôme

Voir: Ecole de culture générale et de commerce.

Voir aussi: Ecole de culture générale du soir.

Ecole de maturité

Intégrée au gymnase, cette école est accessible aux élèves issu-e-s de la voie secondaire de baccalauréat (VSB).

La formation, qui prépare en trois ans à la maturité gymnasiale, comporte des disciplines obligatoires ainsi qu'un certain nombre d'options spécifiques et complémentaires. La maturité gymnasiale donne accès aux hautes écoles (universités ou EPF) sans complément.

Voir aussi: Maturité gymnasiale.

Voir aussi: Voie secondaire de baccalauréat (VSB).

Ecole des métiers

Etablissement de formation professionnelle initiale où enseignement théorique et formation pratique sont dispensés à plein temps, en vue de l'obtention d'un CFC. L'admission peut être subordonnée à un examen.

Voir aussi: Formation professionnelle initiale en trois ou quatre ans.

Voir aussi: Formation professionnelle accélérée.

Ecole de perfectionnement

Voir: Office de perfectionnement scolaire, de transition et d'insertion professionnelle (OPTI).

Ecole professionnelle

Etablissement où sont dispensés les cours professionnels en alternance avec la formation pratique, qui se déroule en entreprise, en vue de l'obtention d'un CFC ou d'une AFP.

Voir aussi: Formation duale.

Voir aussi: Formation professionnelle initiale en trois ou quatre ans.

Voir aussi: Formation professionnelle initiale en deux ans.

Ecole supérieure (ES)

Accessibles en principe sur examen d'admission après un certificat fédéral de capacité (CFC), les écoles supérieures proposent des formations professionnelles en emploi (trois ans) ou à plein temps (deux ans) et préparent à des fonctions d'encadrement dans les domaines suivants, notamment: technique, économie et gestion, économie familiale, économie forestière, hôtellerie, santé, social, tourisme.

Ecole technique (ET)

Voir: Ecole supérieure (ES).

ECTS

Voir: Crédits ECTS.

EPFL

Abréviation pour Ecole polytechnique fédérale de Lausanne.

Voir aussi: Hautes écoles universitaires (HEU).

Examen professionnel

Voir: Brevet fédéral.

Examen professionnel supérieur

Voir: Diplôme fédéral.

Examens préalables d'admission à l'Université de Lausanne

Examens d'admission organisés par certaines facultés de l'Université de Lausanne à l'intention des candidats et candidates n'ayant pas le titre requis (maturité gymnasiale), afin de leur permettre l'accès à la faculté ou aux études de leur choix (sauf médecine, pharmacie et droit). Ces examens peuvent être préparés au Gymnase du soir, dans une école privée ou en autodidacte.

F

Formation duale

Modalités de la formation professionnelle initiale en entreprise, se caractérisant par l'alternance de la formation dans l'entreprise formatrice et des cours professionnels à l'école. Pour certains métiers, ce modèle coexiste avec la formation professionnelle en école de métiers, à plein temps.

Voir aussi: Ecole professionnelle.

Formation élémentaire

Programme adapté, dans certaines professions, destiné aux jeunes libéré-e-s de la scolarité obligatoire, capables d'exercer une activité professionnelle mais qui, en raison de difficultés diverses, ne peuvent entreprendre une formation professionnelle initiale en trois ou quatre ans. Comportant de la pratique en entreprise et un jour de cours par semaine, la formation élémentaire dure en principe deux ans. Les formations élémentaires sont progressivement remplacées par des formations professionnelles initiales en deux ans, réglementées par une ordonnance de formation.

Voir aussi: Formation professionnelle initiale en deux ans.

Formation pratique

Programme réservé aux adolescent-e-s qui, après avoir effectué une année de formation professionnelle initiale, ne sont pas en mesure de continuer en raison de leur inaptitude à suivre les cours professionnels, et ce malgré des mesures d'appui. La durée de la formation pratique reste en principe la même que celle fixée par l'ordonnance de formation (ou règlement d'apprentissage). Au terme de leur formation, les jeunes concernés reçoivent une attestation cantonale.

Formation professionnelle initiale en deux ans

Formation s'adressant aux personnes, jeunes ou adultes, qui ne sont pas en mesure d'entreprendre immédiatement, pour diverses raisons (déficit scolaire ou linguistique, difficultés d'ordre psycho-social), une formation professionnelle en trois ou quatre ans. La formation professionnelle initiale (apprentissage) en deux ans débouche sur une attestation fédérale. Introduites à partir de 2005, les ordonnances de formation professionnelle initiale en deux ans remplacent progressivement les formations élémentaires.

Voir aussi: Attestation fédérale de formation professionnelle initiale (AFP).

Formation professionnelle initiale en trois ou quatre ans

Concernant environ 180 professions dans le canton de Vaud, la formation professionnelle initiale (apprentissage) associe la pratique dans une entreprise (bureau, atelier, magasin, laboratoire, etc.) et la théorie, un à deux jours par semaine, dans une école professionnelle (formation duale). Pour certains métiers, la formation peut se dérouler à plein temps dans une école de métiers. La formation professionnelle initiale en trois ou en quatre ans débouche sur un certificat fédéral de capacité (CFC).

Voir aussi: Maturité professionnelle (MP).

Formation professionnelle accélérée (FPA)

Conduisant au certificat fédéral de capacité (CFC), cette formation en deux ans s'adresse aux personnes titulaires d'une maturité gymnasiale ou d'un certificat de l'Ecole de culture générale et de commerce. Elle est organisée par les écoles de métiers dans un nombre limité de professions. Dans l'industrie des machines, il est possible de suivre une formation professionnelle accélérée en entreprise.

Les titulaires d'un CFC obtenu en formation professionnelle accélérée sont admis sans examen dans les hautes écoles spécialisées du domaine.

G

Gymnase

Etablissement regroupant l'Ecole de maturité et l'Ecole de culture générale et de commerce.

Voir: Ecole de maturité.

Voir: Ecole de culture générale et de commerce.

Gymnase du soir

Ecole préparant en cours du soir aux examens de la maturité gymnasiale, aux examens préalables d'admission à l'Université de Lausanne et à l'examen complémentaire «Passerelle Dubs».

Voir aussi: Examens préalables d'admission à l'Université de Lausanne.

Voir aussi: Passerelle Dubs.

H

Haute école pédagogique (HEP)

Etablissement de formation pédagogique des candidat-e-s à l'enseignement, y compris l'enseignement spécialisé, dans les écoles publiques vaudoises. Ouverte aux titulaires d'une maturité gymnasiale, d'une maturité spécialisée ou d'un titre universitaire, selon la section choisie, la HEP fait partie des hautes écoles spécialisées.

Hautes écoles spécialisées (HES)

Terme désignant les écoles d'ingénieurs, de gestion, d'art et de design, de théâtre et de musique, de la santé et du social, ainsi que l'Ecole hôtelière de Lausanne. Les HES sont ouvertes aux titulaires d'une maturité professionnelle ou spécialisée et, après un complément de formation (année préparatoire, compléments scolaires, stage, etc.), aux titulaires d'une maturité gymnasiale ou d'un certificat de l'école de culture générale et

de commerce. La Haute école pédagogique (HEP) fait également partie des HES, malgré des conditions d'admission particulières.

Hautes écoles universitaires (HEU)

Terme désignant les dix universités suisses et les deux écoles polytechniques fédérales (EPFL et EPFZ), accessibles avec un certificat de maturité gymnasiale ou un titre équivalent.

Voir aussi: Maturité gymnasiale.

Voir aussi: Examens préalables d'admission à l'Université de Lausanne.

Voir aussi: Passerelle Dubs.

M

Maîtrise

Voir: Diplôme fédéral (examen professionnel supérieur – EPS).

Maîtrise universitaire

Traduction du terme master, en usage dans les hautes écoles universitaires francophones.

Voir aussi: Système de Bologne.

Master

Titre décerné par les hautes écoles universitaires, polytechniques et spécialisées, au terme de trois à quatre semestres d'études (90 à 120 crédits ECTS). Le master universitaire ou polytechnique peut être consécutif et compléter logiquement un bachelor dans le même domaine - ou spécialisé et compléter un bachelor dans un autre domaine. Le master fait partie de la formation universitaire ou polytechnique de base, avec le bachelor. Le master HES couronne une formation postgrade, après un bachelor. Le master of advanced studies (MAS) est une formation postgrade accessible après un premier master.

Voir aussi: Système de Bologne.

Maturité gymnasiale

Titre permettant l'entrée dans toutes les facultés universitaires et dans les écoles polytechniques fédérales. L'accès aux hautes écoles spécialisées dépend d'une formation complémentaire (année préparatoire / expérience professionnelle dans le domaine des études HES visée, ou obtention d'un certificat fédéral de capacité (CFC).

Voir aussi: Année préparatoire.

Voir aussi: Formation professionnelle accélérée (FPA).

Maturité gymnasiale bilingue

Titre identique à la maturité gymnasiale mais attestant que plusieurs disciplines fondamentales ont été suivies en allemand et que l'élève a passé trois mois au moins dans une région germanophone. La maturité bilingue se prépare à l'école de maturité.

Maturité professionnelle (MP)

Titre attestant d'une solide formation de culture générale acquise pendant (modèle intégré) ou après (modèle post-CFC) une formation professionnelle initiale de trois ou quatre ans. Cinq orientations sont proposées dans le canton de Vaud: artistique (MPA), commerciale (MPC), santé-social (MPS2), sciences naturelles (MPSN) et technique (MPT). La MP donne accès aux filières HES du même domaine et, moyennant un examen fédéral complémentaire, à toutes les facultés universitaires et polytechniques.

Voir aussi: Passerelle Dubs.

Maturité professionnelle post-gymnase

Les titulaires d'un certificat de culture générale de l'option socio-éducative peuvent préparer, en un an de stages validés dans une institution sociale, le CFC d'assistant socio-éducatif / assistante socio-éducative assorti de la maturité professionnelle santé-social. Les titulaires d'un certificat d'études commerciales peuvent obtenir, au terme d'un an de stages validés en entreprise, une maturité professionnelle commerciale.

Maturité spécialisée

Titre décerné par l'école de culture générale et de commerce, requis à l'admission dans une haute école spécialisée (HES). Elle est accessible après un certificat de culture générale de la même option. Dans le canton de Vaud, seule existe pour l'heure la maturité spécialisée option Pédagogie. L'option Santé et l'option Social sont prévues pour 2009.

Maturité spécialisée option pédagogie (MSOP)

■ ***Anc. Maturité spécialisée sociopédagogique (MSSP)***

Titre exigé par la Haute école pédagogique (HEP) en vue de la formation pour l'enseignement du cycle initial au cycle de transition (- 2 / + 6). La MSOP est accessible après un certificat de culture générale. D'une durée d'un an, la formation comprend des compléments scolaires, un séjour linguistique ainsi qu'une expérience dans le monde du travail. Son contenu et ses débouchés pourraient être modifiés prochainement.

O

Office de perfectionnement scolaire, de transition et d'insertion professionnelle (OPTI)

Structure destinée aux adolescents et adolescentes libérés de l'école obligatoire, en principe titulaires d'un certificat de la voie secondaire à options (VSO) ou de la voie se-

condaire générale (VSG) et ayant ou non un projet de formation (admission sur dossier), ainsi qu'aux jeunes non francophones âgés de moins de 20 ans (admission sur la base d'un entretien). Des compléments scolaires, des stages et un suivi d'orientation professionnelle visent à les aider dans la recherche d'une place d'apprentissage, pendant un an au maximum.

OPTI

Voir: Office de perfectionnement scolaire, de transition et d'insertion professionnelle (OPTI).

Ordonnance de formation

Document élaboré par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) avec les associations professionnelles, fixant les objectifs et les exigences de la formation ainsi que les procédures de qualification en vue de l'obtention du certificat fédéral de capacité (CFC) ou de l'attestation fédérale de formation professionnelle initiale (AFP). Les ordonnances de formation remplacent progressivement les règlements d'apprentissage.

P

Passerelle Dubs

Examen fédéral complémentaire organisé à l'intention des titulaires d'une maturité professionnelle voulant entrer dans une haute école universitaire ou polytechnique. Dans le canton de Vaud, cet examen peut être préparé au Gymnase de la Cité ou au Gymnase du soir, à Lausanne, en école privée ou en autodidacte.

Perfectionnement

Formation de type postgrade débouchant sur une certification. Les formations continues et les perfectionnements non universitaires sont répertoriés à l'adresse www.orientation.ch/perfectionnement. Les formations continues et les perfectionnements des hautes écoles vaudoises sont accessibles aux adresses <http://epfl.ch>, <http://unil.ch> et <http://hes-so.ch>.

Polymaths

Cours d'un semestre organisé par l'EPFL à l'intention des titulaires d'un certificat de maturité gymnasiale. Vise à une mise à niveau des connaissances pour ceux qui ne commencent pas leurs études immédiatement après le gymnase, qui n'ont pas une formation scientifique ou qui ne sont pas de langue maternelle française.

Préalables

Voir: Examens préalables d'admission à l'Université de Lausanne.

Préapprentissage

Structure destinée à des élèves libéré-e-s de la scolarité obligatoire qui ne peuvent pas entreprendre une formation professionnelle initiale immédiatement en raison de lacunes scolaires importantes ou de maturité insuffisante. Le préapprentissage dure un an et ne débouche sur aucune certification. Il comprend quatre jours de pratique et un jour de rattrapage scolaire (principalement du français et des mathématiques).

R

Raccordement

Les classes de raccordement permettent aux élèves ayant terminé leur scolarité obligatoire d'obtenir en un an et à certaines conditions (nombre de points, motivation) le certificat de la voie plus exigeante que celle suivie.

Rac. I: permet aux titulaires d'un certificat de la voie secondaire à options (VSO) d'obtenir un certificat de la voie secondaire générale (VSG).

Rac. II: permet aux titulaires d'un certificat de la voie secondaire générale (VSG) d'obtenir un certificat de la voie secondaire de baccalauréat (VSB).

Réduction de formation

Possibilité d'obtenir un certificat fédéral de capacité en un temps plus court que la durée normale de la formation, accordée sur demande par la Direction de la formation professionnelle après des études partielles ou complètes au gymnase ou après un premier CFC. La demande doit être formulée par le formateur et par le candidat, avant le début de la formation.

Règlement d'apprentissage

Voir: Ordonnance de formation

S

Semestre de motivation (SeMo)

Structure de transition financée par l'assurance-chômage proposant, pour une durée de 6 mois, un appui à l'insertion professionnelle de jeunes garçons et filles en difficultés ou en rupture d'apprentissage. Il existe 6 SeMo dans le canton: SeMolac, SeMoy, Mobilet, SeMo Broye, Semo Riviera, Plate-Forme Jeunesse.

Sportifs

Voir: Classes pour artistes et sportifs d'élite.

Systeme de Bologne

Cursus d'études universitaires (universités et écoles polytechniques) et spécialisées (HES et HEP) uniforme adopté par les principaux pays européens, dont la Suisse, lors de la signature de la Déclaration de Bologne en 1999. Organisation des filières de formation en deux étapes: bachelor (trois ans d'études, 180 crédits) et master (trois à quatre semestres d'études supplémentaires, 90-120 crédits). Délai de mise en oeuvre: 2010.

U

UTT – Unités de transition au travail

Programme d'insertion de l'OPTI à l'intention des jeunes gens et jeunes filles de 15 à 21 ans ayant besoin d'un appui pour la mise en place de leur projet professionnel.

Voir aussi: OPTI.

V

Voie secondaire à options (VSO)

L'une des trois voies secondaires de la scolarité obligatoire dans lesquelles sont orientés les élèves à l'issue du cycle de transition. D'une durée de trois ans, elle prépare principalement à l'entrée dans la vie active via une formation professionnelle initiale.

Voie secondaire de baccalauréat (VSB)

L'une des trois voies secondaires de la scolarité obligatoire dans lesquelles sont orientés les élèves à l'issue du cycle de transition. D'une durée de trois ans, elle prépare principalement à l'entrée à l'école de maturité.

Voie secondaire générale (VSG)

L'une des trois voies secondaires de la scolarité obligatoire dans lesquelles sont orientés les élèves à l'issue du cycle de transition. D'une durée de trois ans, elle prépare principalement à l'entrée dans la vie active via une formation professionnelle initiale et, à certaines conditions (nombre de points), à l'école de culture générale et de commerce.